



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

Commentaires de ÉEQ à l'égard du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive Nord) 2016-2021

11 février 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. À propos de Éco Entreprises Québec	3
A. Contexte	3
B. Qui est Éco Entreprises Québec	3
C. La contribution des entreprises aux services municipaux de collecte sélective	3
2. ÉEQ et l'optimisation de la collecte sélective	5
3. Commentaires et recommandations sur le projet de PMGMR de la CMQ.....	8
A. Commentaires relatifs aux orientations énoncées dans le projet de PMGMR.....	8
B. Commentaires et recommandations relatifs aux mesures énoncées dans le projet de PMGMR	9
C. Autres considérations et recommandations de ÉEQ.....	12
4. Conclusion.....	14

1. À propos de Éco Entreprises Québec

A. Contexte

En raison de son rôle d'organisme représentant les entreprises et les organisations qui mettent des contenants, des emballages et des imprimés sur le marché québécois, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est heureux de participer aux consultations publiques de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) concernant le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021.

Fort de l'expertise qu'il a su développer et de l'expérience qu'il a pu acquérir ces 10 dernières années, ÉEQ souhaite contribuer à l'élaboration du prochain PMGMR de la CMQ. D'emblée, nous tenons à souligner que nous partageons la vision émise par le président de la CMQ dans le Guide pour la consultation publique lorsqu'il affirme que ce PMGMR révisé est une occasion de mobiliser tous les intervenants afin de redonner de la valeur aux matières résiduelles qui échappent encore aux filières de la valorisation, et de réduire ainsi le recours à l'élimination. Il est d'ailleurs important de savoir que ÉEQ souscrit au principe voulant qu'une économie verte et responsable produise peu de matières résiduelles et repose sur la hiérarchie des 3RVE visant à privilégier – dans l'ordre – la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation, avant la solution de dernier recours qu'est l'élimination.

B. Qui est Éco Entreprises Québec

ÉEQ est l'organisme qui perçoit et redistribue la contribution des entreprises destinée à financer les services municipaux de collecte sélective au Québec. En 2014, ces quelque 3 000 entreprises ont versé aux municipalités une compensation de 135 millions de dollars pour la collecte sélective.

En tant qu'organisme de référence consacré au développement durable, ÉEQ encourage également l'innovation et le partage des meilleures pratiques afin d'optimiser chacune des étapes qu'empruntent les contenants, les emballages et les imprimés dans le système de collecte sélective, de leur conception à la fin de leur vie utile, en vue de leur redonner de la valeur. À cet effet, ÉEQ collabore tant avec les entreprises et les organismes qu'avec les municipalités pour réduire les quantités à la source, et pour accroître le recyclage et la valeur économique des matières récupérées.

Créé à l'initiative des entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés, ÉEQ est un organisme privé sans but lucratif agréé par RECYC-QUÉBEC, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, depuis 2005.

Acteur incontournable du développement durable au Québec, ÉEQ possède un conseil d'administration constitué de 14 représentants d'entreprises et d'organisations et présidé par M. Denis Brisebois, vice-président, Opérations de détail, bannière Metro, Est du Québec pour Metro inc. Les activités de sa permanence sont dirigées par Mme Maryse Vermette. Mme Vermette, ayant œuvré pendant plus de 15 ans dans le milieu municipal, est par ailleurs coprésidente du Comité-conseil sur les matières résiduelles ayant pour mandat de conseiller le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

C. La contribution des entreprises aux services municipaux de collecte sélective

Depuis la naissance de ÉEQ il y a 10 ans, les entreprises québécoises ont contribué pour près d'un milliard de dollars au financement de la collecte sélective au Québec. Pour la dernière année de compensation seulement, environ 10 millions de dollars ont été versés aux municipalités locales et régionales de la CMQ pour compenser les coûts du service de collecte sélective. Notons que depuis 2013, le financement par les entreprises québécoises représente 100 % des coûts nets efficaces et performants de la collecte sélective.

Grâce à ce soutien financier, la collecte sélective municipale au Québec a permis de récupérer plus de 5 millions de tonnes de matières recyclables de 2005 à 2014, soit l'équivalent de plus de 200 millions de gros bacs de récupération (360 L) ou encore de 45 stades olympiques, en plus d'éviter la production d'environ 2 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES), correspondant au retrait de 440 000 voitures sur nos routes pendant une année complète.

Contrairement à la croyance populaire voulant que ce soient les taxes des citoyens qui couvrent la majeure partie du service résidentiel de récupération, ce sont en fait les 3 000 entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés qui contribuent au financement des services municipaux de collecte sélective. Chaque année, les quelque 550 organismes municipaux qui gèrent le service reçoivent un chèque visant à compenser les coûts de collecte sélective – chèque émis par RECYC-QUÉBEC, mais dont les fonds sont recueillis par ÉEQ auprès des entreprises contributrices.



2. ÉEQ et l'optimisation de la collecte sélective

D'entrée de jeu, ÉEQ tient à remercier la CMQ de lui offrir l'opportunité de déposer un mémoire dans le cadre de la démarche de consultation en lien avec la révision de son PMGMR, qui met à profit les progrès accomplis ces dernières années sur le territoire de la CMQ, identifie des mesures additionnelles, et cible des objectifs permettant aux municipalités d'améliorer leur performance environnementale.

Dans le cadre du développement et la mise en œuvre de ce nouveau PMGMR, ÉEQ perçoit son rôle comme étant principalement celui d'un optimisateur et d'un partenaire de premier plan permettant notamment à la CMQ de répondre au troisième des cinq enjeux identifiés dans le projet de PMGMR, c'est-à-dire augmenter le taux de récupération des matières, dont les matières recyclables de la collecte sélective.

L'optimisation de la collecte sélective

L'optimisation de la collecte sélective a pour objectif de coordonner l'action de l'ensemble des partenaires de la chaîne de valeur de la collecte sélective, c'est-à-dire les fabricants, les détaillants, les centres de tri, les conditionneurs, les recycleurs, les municipalités et les organismes gouvernementaux autour d'objectifs communs : maximiser la récupération de matières recyclables en ayant la meilleure qualité de matière possible et en minimisant le coût par tonne des matières recyclées dans le but de répondre aux critères de qualité des débouchés pour ces matières.

Compte tenu de son rôle d'organisme facilitant la mise en place de solutions d'optimisation de la collecte sélective, ÉEQ se réjouit que deux des six orientations du projet de PMGMR (les orientations 2 et 3) visent directement l'optimisation des quantités récupérées par la collecte sélective et la réduction des quantités acheminées à l'élimination.

Les avantages liés à l'optimisation

La CMQ, tout comme l'ensemble des municipalités du Québec et les autres acteurs de la chaîne de valeur, peut tirer cinq principaux bénéfices de l'optimisation de la collecte sélective, soit :

1. une performance accrue : maximisation du taux de récupération des matières recyclables par habitant;
2. une meilleure qualité : optimisation de la qualité des matières récupérées en fonction des besoins du marché et des débouchés;
3. une plus grande recyclabilité : augmentation de la quantité de matière recyclée suite au tri et au conditionnement;
4. un système plus flexible : flexibilité du système à s'adapter aux évolutions de l'environnement d'affaires, notamment à l'égard des nouveaux débouchés et des nouvelles technologies;
5. une efficacité accrue : optimisation des coûts nets unitaires pour la collecte, le transport et le tri des matières récupérées.

Principales stratégies d'optimisation

Afin de trouver des solutions permettant d'optimiser la collecte sélective et de développer des outils pour mettre en œuvre ces solutions, ÉEQ a pris l'initiative d'organiser le premier Forum québécois sur l'optimisation de la collecte sélective sous le thème « Matières à solutions ».

Ce Forum, qui s'est tenu le 28 janvier 2015 à Montréal, a mobilisé plus de 200 acteurs de la collecte sélective autour d'un seul objectif : l'identification des freins et des conditions de succès dans la mise en œuvre de stratégies d'optimisation de la collecte sélective. Des représentants, des fabricants, des détaillants, des centres de tri, des conditionneurs, des recycleurs, des municipalités et des organismes gouvernementaux se sont ainsi réunis afin d'échanger, de partager leur expérience, d'inspirer de nouvelles pratiques et de réfléchir sur les moyens d'optimiser le système actuel.

Le Forum a permis de valider des stratégies d'optimisation de la collecte sélective ayant été relevées préalablement dans le cadre d'une initiative novatrice réalisée de concert avec KPMG. Cette initiative visait à modéliser non seulement les coûts reliés à la collecte sélective, mais aussi l'impact de différentes stratégies qui permettraient d'en accroître l'efficacité. L'approche suivie a permis à ÉEQ de cerner les principaux enjeux reliés à la collecte sélective au Québec, d'établir et de prioriser les stratégies qui pourraient en accroître l'efficacité, et d'analyser les impacts et les risques associés à la mise en œuvre de chaque stratégie.

De toutes les stratégies d'optimisation ayant été mentionnées, les cinq stratégies ci-dessous ont été priorisées et ont fait l'objet de discussions entre les participants lors du Forum.

1. Optimiser le geste du citoyen
2. Valoriser la qualité de la matière collectée
3. Favoriser le partage d'information et la mise en œuvre de meilleures pratiques
4. Améliorer la performance et l'efficacité des centres de tri
5. Inscrire les activités de tri et de conditionnement dans une perspective régionale ou provinciale

Principales initiatives d'optimisation de ÉEQ

Chantier des meilleures pratiques de la collecte sélective – Le Chantier des meilleures pratiques de la collecte sélective a pour but de créer une collaboration avec les municipalités de toutes les régions du Québec, afin d'optimiser la collecte sélective en fonction des enjeux et des réalités régionales.

ÉEQ et ses contributeurs vont au-delà du rôle financier qui consiste à compenser les services municipaux de collecte sélective : ils cherchent à développer une vision d'ensemble et à créer un modèle d'affaires québécois performant et dynamique.

Le Chantier offre l'occasion aux intervenants de travailler ensemble pour encourager les citoyens à récupérer plus et mieux, à optimiser chaque étape du système, à mettre en place des standards de qualité et à diversifier les débouchés pour les matières recyclées.

Depuis 2014, les ateliers du Chantier ont permis à plus de 200 intervenants municipaux de la gestion des matières résiduelles dans 11 régions du Québec d'échanger sur leurs pratiques et de partager leurs bons coups à l'égard de la collecte sélective. Des représentants de la CMQ ont d'ailleurs participé à deux de ces ateliers en 2015.

Au cours des prochains mois, les activités du Chantier viseront à développer des outils d'aide à la décision répondant aux besoins des municipalités, et ce, tant dans une perspective de planification régionale qu'au niveau de la gestion du service de collecte sélective.

Programme Ambassadeurs – Le programme Ambassadeurs de la collecte sélective consiste en une aide financière versée aux maisons de jeunes qui élaboreront une démarche pour inciter leur municipalité à

installer des équipements de récupération ou une activité de sensibilisation auprès de la population locale, deux avenues visant à optimiser la récupération des matières recyclables au Québec par le biais de la collecte sélective. Lancé en 2014, le programme bénéficie d'une enveloppe s'élevant à 700 000 dollars provenant de l'industrie et regroupe ÉEQ, la Table pour la récupération hors foyer, bacs+ et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ). À ce jour, plus de 35 projets ont été présentés par les maisons de jeunes pour des projets totalisant plus de 100 000 \$.

Programme Verre l'innovation – Éco Entreprises Québec a annoncé le 14 janvier 2016 des investissements représentant 6,7 millions de dollars pour mettre en œuvre les trois premiers volets de son plan Verre l'innovation. Le premier volet du plan consiste à installer les équipements éprouvés de tri et de nettoyage du verre de Krysteline Technologies et de Machinex dans plusieurs centres de tri. ÉEQ testera également d'autres technologies de tri du verre dans le cadre du deuxième volet. Le troisième volet a pour but d'offrir aux entreprises du soutien financier pour la commercialisation de débouchés. Le plan Verre l'innovation est une solution concrète pour le recyclage de 100 % du verre du Québec.

Programme pour la récupération dans les aires publiques municipales – Le Programme pour la récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires municipales fut mis sur pied à l'initiative de ÉEQ. Ce programme bénéficie d'une enveloppe de 8 millions de dollars et est financé à parts égales par des contributions volontaires de ÉEQ et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par l'intermédiaire du Fonds vert. Il finance l'acquisition d'équipements de récupération dans les lieux publics municipaux, et rembourse 70 % du coût d'achat de ces équipements jusqu'à concurrence de 840 dollars par unité. À ce jour, le programme a versé au total près de 6 millions de dollars aux municipalités québécoises, permettant l'installation de plus de 12 000 équipements de récupération. Ainsi, depuis sa création, le Programme a permis l'installation de 956 équipements de récupération dans les aires publiques municipales de près de 25 arrondissements et d'organismes municipaux de la CMQ, totalisant 339 000 de dollars en aide financière.

3. Commentaires et recommandations sur le projet de PMGMR de la CMQ

Afin de contribuer à son élaboration, ÉEQ a analysé le projet de PMGMR de la CMQ en fonction de son expertise en matière de collecte sélective et de développement durable, et de l'expérience qu'il a développée au cours des 10 dernières années.

Les commentaires et les recommandations formulés dans cette section visent donc à partager les observations de ÉEQ quant à certaines orientations et mesures proposées dans le projet de PMGMR, et ce, dans un esprit de collaboration. Nous souhaitons que ces commentaires puissent appuyer les efforts de la CMQ en bonifiant les éléments du projet de PMGMR, pour lesquels nous jugeons notre apport pertinent. Plus précisément, notre intervention cible les 4 premières orientations et 11 mesures proposées dans le projet de PMGMR.

A. Commentaires relatifs aux orientations énoncées dans le projet de PMGMR

Orientation 1 : Atteindre, voire dépasser, les objectifs du *Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Tout comme le projet de PMGMR le reconnaît, ÉEQ juge que l'augmentation du taux de récupération est essentielle. L'augmentation du taux de valorisation des matières recyclables est un objectif auquel ÉEQ et ses membres souscrivent. Nous commenterons en détail plus loin les mesures proposées visant à atteindre l'objectif de taux de récupération de 70% pour les matières recyclables de la collecte sélective.

Orientation 2 : Réduire les quantités de matières résiduelles éliminées en valorisant la matière organique et en poursuivant les efforts de recyclage

Plusieurs approches permettent de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées. Tel que mentionné précédemment, ÉEQ souscrit au principe voulant qu'une économie verte et responsable repose sur la hiérarchie des 3RVE. Ainsi, dans un premier temps, la réduction à la source doit être favorisée.

ÉEQ et les entreprises contributrices qu'elle représente ont elles aussi ciblé la réduction à la source comme priorité d'intervention. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2013, ÉEQ a lancé OptimEco.ca, un portail d'optimisation en ligne novateur, basé sur des stratégies d'écoconception, des normes et des standards reconnus internationalement. Ce premier portail d'optimisation des emballages et des imprimés à avoir été lancé au Canada soutient les entreprises dans la conception de leurs emballages et imprimés, grâce à une approche de développement durable porteuse de retombées en termes d'économies, d'innovation et de réduction de l'impact environnemental. De plus, le portail reconnaît et promeut les démarches d'optimisation d'emballages et d'imprimés par le biais d'OptimAction, un outil interactif de visualisation et de communication des bénéfiques, développé par ÉEQ.

Cette initiative novatrice s'est d'ailleurs vu décerner le Prix Novae de l'Entreprise citoyenne 2014 dans la catégorie Innovation en raison de la démarche qu'elle propose, laquelle s'appuie sur l'approche cycle de vie d'un produit emballé ou d'un imprimé, de l'approvisionnement à la fin de vie utile de ce dernier, incluant sa recyclabilité.

Rappelons enfin que l'application du Tarif de ÉEQ, qui permet de déterminer le montant de la contribution versée par chaque entreprise pour financer la collecte sélective municipale, prend directement en considération la quantité de contenants, d'emballages et d'imprimés mis sur le marché. Ainsi, le Tarif de ÉEQ constitue un incitatif financier direct pour les entreprises à réduire à la source.

Orientation 3 : Favoriser l'adhésion et la participation de la population et des entreprises aux objectifs du PMGMR, notamment par l'ISÉ, la mise en place de services adaptés et des tables de concertation

ÉEQ souscrit à cette orientation proposée dans le PMGMR de la CMQ. Nous reviendrons plus tard sur les mesures proposées qui s'inscrivent dans cette orientation.

Orientation 4 : Fixer des obligations de résultats à atteindre aux composantes et aux municipalités leur permettant de mettre en place les moyens selon leurs particularités locales

Comme en fait foi l'approche retenue dans son Chantier sur les meilleures pratiques de la collecte sélective, ÉEQ considère que les moyens déployés pour atteindre les objectifs du PMGMR doivent être modulés en fonction des spécificités locales des composantes de la CMQ. L'échange d'information entre les intervenants des différentes entités municipales permettra de partager les meilleures pratiques appliquées dans des contextes comparables.

B. Commentaires et recommandations relatifs aux mesures énoncées dans le projet de PMGMR

Mesure 3 : Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et au besoin adopter des réglementations.

Comme mentionné précédemment, ÉEQ promeut de manière générale l'écoconception des contenants, emballages et imprimés auprès de ses entreprises contributrices. L'écoconception vise non seulement la réduction à la source, mais également la recyclabilité des produits. L'écoconception replace également les contenants et les emballages dans leur contexte, où leur fonction et leur usage sont également considérés. Ainsi, les contenants et emballages écoconçus peuvent contribuer à réduire le gaspillage alimentaire, en protégeant mieux les denrées périssables dans le transport, par exemple, ou encore en allongeant la durée de conservation des aliments. En améliorant leurs contenants et emballages, les entreprises contribuent ainsi à réduire le gaspillage alimentaire, une préoccupation importante soulignée par la CMQ dans son PMGMR.

Par ailleurs, ÉEQ et les représentants ont démontré leur leadership en adoptant des mesures ciblées afin de favoriser la réduction à la source. Le *Code volontaire des bonnes pratiques sur les sacs d'emplettes* a démontré qu'une initiative privée permettait d'attendre des résultats impressionnants – dans ce cas-ci, une réduction à la source de plus de 50 % du nombre de sacs d'emplettes mis sur le marché. ÉEQ considère que la prudence est de mise quand vient le temps d'envisager des approches réglementaires contraignantes et qu'il peut être souhaitable d'adopter une approche de concertation avec l'industrie.

Mesure 5 : Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis

ÉEQ reconnaît que cette mesure vise à répondre à un des principaux enjeux auxquels le PMGMR tente de répondre, soit de prendre en considération les industries, commerces et institutions (ICI). Rappelons que le Gouvernement du Québec n'exige pas que les municipalités desservent cette clientèle.

ÉEQ est d'accord avec l'approche envisagée par le projet de PMGMR, à savoir limiter la desserte des ICI à ceux qui produisent des matières assimilables à celles de la collecte sélective du secteur résidentiel, et en quantité comparable. Une distinction importante doit toutefois être faite en ce qui concerne les établissements industriels, commerciaux et institutionnels de plus grande taille. En effet, ceux-ci ont généralement des besoins particuliers et des matières souvent fort différentes qui peuvent parfois mieux comblés par l'entreprise privée.

La desserte des ICI de plus grande taille comporte des défis par rapport à la desserte résidentielle, notamment à l'égard de la fréquence de collecte et de la desserte sur appel. Par ailleurs, le secteur

industriel pose des risques particuliers de contamination par des matières incompatibles avec les opérations des centres de tri (ex. : la ferraille) ou encore par des résidus industriels dangereux. Les municipalités de la CMQ sont appelées à réglementer et à fixer des objectifs de récupération aux ICI, mais ÉEQ est d'avis qu'il est opportun de leur laisser la latitude des moyens pour atteindre ces cibles.

Mesure 6 : Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements

Au Québec, il est démontré que l'accessibilité à la collecte sélective porte-à-porte favorise une plus grande participation des citoyens et une amélioration des taux de récupération. La volonté de CMQ d'accroître la desserte des multilogements par la collecte sélective porte-à-porte favorisera l'atteinte des objectifs de la Politique. Notamment, la piste d'action proposée d'offrir de l'accompagnement devrait comprendre également des mesures d'information et de sensibilisation spécifiques, en favorisant les rencontres en personne via des patrouilles vertes, par exemple. Les rencontres avec les municipalités dans le cadre du Chantier des meilleures pratiques ont permis d'identifier que ces rencontres seraient plus efficaces pour convaincre les citoyens de participer et de répondre à leurs questionnements et à leurs préoccupations.

Mesure 7 : Planter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer)

ÉEQ souscrit à cette mesure. Le Programme pour la récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires municipales mis sur pied par ÉEQ vient appuyer les municipalités souhaitant augmenter la quantité de matières récupérées. Des sommes sont toujours disponibles pour les municipalités qui souhaitent participer au Programme afin d'acquérir des équipements de récupération à placer dans les lieux publics municipaux. ÉEQ encourage les municipalités n'ayant pas complété leur implantation de bacs de récupération hors foyer à bénéficier du Programme, et ce, d'ici le 31 décembre 2016. Une vaste campagne de promotion du Programme est d'ailleurs actuellement en cours à cet effet.

Recommandation 1 : Que dans le cadre du PMGMR, les municipalités de la CMQ soient invitées à collaborer avec ÉEQ pour la desserte des lieux publics, notamment en bénéficiant du Programme pour la récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires municipales d'ici le 31 décembre 2016.

Rappelons par ailleurs que les coûts liés à la récupération des matières recyclables en ces lieux sont admissibles à la compensation par ÉEQ et ses entreprises contributrices dans le cadre du régime actuel.

Mesure 8 : Augmenter la récupération du verre¹

Comme mentionnée précédemment, les trois premiers volets du programme Verre l'innovation de ÉEQ comprend des investissements de 6,7 millions de dollars visant à développer des solutions concrètes pour 100 % du verre de la collecte sélective. Ces investissements permettront de moderniser les centres de tri et de favoriser la mise en marché de produits novateurs contenant du verre recyclé issu de la collecte sélective. Il s'agit d'une première en Amérique du Nord, et d'une initiative concrète en cohérence avec la stratégie de développement durable gouvernementale de lutte aux changements climatiques. ÉEQ offre donc sa collaboration à la CMQ pour trouver des débouchés viables et pérennes pour le verre.

Il nous apparaît important de souligner ici le mérite de la CMQ qui ne propose pas un élargissement de la consigne dans son PMGMR. Le système de collecte sélective à domicile du Québec se distingue comme l'un des plus performants. L'augmentation remarquable du taux de récupération des deux dernières

¹ Soulignons ici que les annexes au PMGMR de la CMQ présentent une version différente de la mesure 8. Nous prenons pour acquis qu'il s'agit d'une simple erreur de correspondance et que la mesure 8 telle que présentée dans le corps du texte est celle mise de l'avant par la CMQ.

décennies en témoigne, nous bénéficions du service le plus pratique pour les citoyens et, par le fait même, le plus efficace. Aujourd'hui, 85 % des bouteilles de vin et 64 % des bouteilles d'eau sont déposées dans les bacs.

Par ailleurs, implanter un système de consigne coûte cher et est moins efficace. Par exemple, la récupération du plastique coûte sept fois plus cher par la consigne que par la collecte sélective. De plus, consigner les bouteilles de vin et de spiritueux, d'eau et de jus n'éliminera pas le verre ni le plastique du bac en raison de tous les autres contenants. Et dans tous les cas, les consommateurs préfèrent utiliser le bac que de se déplacer, comme en témoignent les résultats des sondages.

Ironiquement, la consigne représente aussi un fardeau en matière de développement durable puisque le dédoublement du transport des matières consignées et collectées génère une augmentation des GES.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, nous sommes résolument contre l'élargissement de la consigne des contenants de boisson. De tous les scénarios possibles, l'amélioration continue de la collecte sélective reste la seule solution efficace, cohérente avec les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques, la plus simple pour les citoyens et la plus économique pour obtenir la meilleure performance en matière de recyclage et de développement durable.

Mesure 9 : Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)

La CMQ propose de revoir les systèmes de tarification, notamment en envisageant la tarification incitative. À cet égard, ÉEQ travaille en partenariat avec la ville de Beaconsfield afin d'étudier les effets de la tarification incitative sur le rendement et la performance de la collecte sélective. Le protocole de suivi rigoureux développé par la ville de Beaconsfield en collaboration avec ÉEQ permettra de mieux comprendre l'impact de la tarification incitative sur le comportement citoyen et d'en mesurer l'impact sur la qualité et la quantité des matières récupérées par la collecte sélective. Nous invitons les municipalités de la CMQ à suivre de près ce projet pour en tirer les enseignements pertinents pour une éventuelle implantation sur leur territoire.

Mesure 11 : Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'ISÉ auprès des clientèles visées

ÉEQ tient à souligner l'importance de cette mesure dans l'atteinte des objectifs en matière de quantité de matières récupérées, et surtout dans l'amélioration de leur qualité. C'est d'ailleurs ce qu'a fait ÉEQ au cours des dernières années. Un sondage Léger Marketing réalisé pour ÉEQ révélait qu'un citoyen sur deux demeure confus quant aux matières pouvant être placées dans le bac de récupération.

ÉEQ verse à RECYC-QUÉBEC, une indemnisation de près de 3 millions de dollars annuellement servant entre autres à appuyer les municipalités dans la sensibilisation des citoyens. La société d'État a par ailleurs lancé au printemps dernier une campagne de sensibilisation sous le thème : « Ceci n'est pas un contenant, un emballage ou un imprimé », afin de diminuer les quantités de matières n'allant pas dans le bac de récupération. Le gouvernement, par le biais de sa caractérisation à destination qui a eu lieu en 2015 a révisé la proportion des matières non visées par le régime de compensation qui est passée de 15,0 % à 13,2 % entre 2013 et 2015. Les campagnes de sensibilisation ne sont pas étrangères à ce résultat qui est bénéfique pour tous.

Afin de déployer leurs efforts de sensibilisation, la CMQ et ses municipalités auront l'opportunité de participer à nouveau cette année à l'initiative Tri-logique de Réseau Environnement. Ce programme de sensibilisation aide les municipalités à simplifier et à optimiser le geste de récupération de leurs citoyens afin que ceux-ci mettent les bonnes matières dans leur bac de récupération. Le programme met ainsi des outils à la disposition des citoyens, les informant des bonnes pratiques de récupération et leur permettant de comprendre les principes et l'application des 3R. Pour ce faire, le programme offre un service de

brigades estivales dans les lieux et les événements publics – une piste d'action citée en exemple dans le PMGMR de la CMQ. ÉEQ agit comme grand partenaire de l'initiative Tri-logique.

Mesure 29 : Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues

ÉEQ accueille favorablement cette mesure puisqu'il souhaite que chaque citoyen agisse de manière bien informée et responsable. En outre, l'expérience de ÉEQ au cours des 10 dernières années nous porte à croire que la sensibilisation doit aller de pair avec de telles mesures afin d'encourager la collaboration du public en matière de collecte sélective. Cependant, pour être véritablement efficace à long terme, cette interdiction doit impérativement être accompagnée de mesures de suivi et de contrôle, tel que proposé dans le PMGMR.

Mesure 32 : Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PMGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles

De par son expertise et son implication dans la gestion des matières résiduelles, ÉEQ souhaite offrir son aide pour accompagner les intervenants de la CMQ à mettre en place les mesures de son PMGMR.

Mesure 34 : Mettre en place un observatoire métropolitain du PMGMR dédié à son suivi et à la diffusion de connaissances; et

Mesure 36 : Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles

Le suivi de la performance et le partage d'information entre les municipalités et avec l'ensemble des citoyens sont des piliers afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques. Favoriser le partage d'information et la mise en œuvre des meilleures pratiques fait partie des stratégies d'optimisation privilégiées par ÉEQ. À cet égard, cette mesure du PMGMR mérite d'être soulignée, surtout dans un contexte où nous savons que le partage d'information est essentiel à l'identification, au partage et à l'émulation des meilleures pratiques. ÉEQ offre d'ailleurs à la CMQ sa collaboration pour la mise sur pied de l'observatoire métropolitain du PMGMR suite à son adoption.

C. Autres considérations et recommandations de ÉEQ

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des matières récupérées, étant donné que la valorisation de la qualité de la matière collectée fait partie des cinq stratégies d'optimisation prônées par ÉEQ, nous estimons que la CMQ aurait intérêt à mettre l'accent sur cette priorité d'action dans le PMGMR.

L'amélioration de la qualité de la matière collectée passe notamment par une plus grande sensibilisation des municipalités et des collecteurs sur l'importance de cet aspect, et par la mise en place d'incitatifs visant à récompenser les meilleures pratiques municipales en matière de collecte et de transport. La Belgique offre d'ailleurs un exemple intéressant, ou encore plusieurs villes en Ontario, en mettant de l'avant une série de clauses intégrées dans les devis d'appels d'offres municipaux, visant entre autres à assurer la qualité de la matière collectée. Parmi ces clauses sur la qualité, celle spécifiant que l'entrepreneur doit refuser de collecter des matières trop contaminées – les bacs ou les sacs de récupération sont dans un tel cas laissés en bordure de rue avec tout leur contenu, une note au citoyen justifiant le refus. Une autre clause visant la qualité prévoit que le centre de tri peut refuser le chargement d'un collecteur qui serait lui aussi trop contaminé.

ÉEQ propose ainsi que le projet de PMGMR soit bonifié en y ajoutant la mise en place de mesures de contrôle de la qualité des matières entrantes dans les centres de tri, donc des matières mises dans le bac par le citoyen.

Recommandation 2 : Que le PMGMR contienne une mesure visant la mise en place d'un contrôle de la qualité de la matière entrante en centres de tri.

Une mesure mentionnée dans le PMGMR qui pourrait être facilement mise en œuvre et qui permettrait d'améliorer la qualité des matières récupérées et de faciliter le travail de sensibilisation des citoyens consiste à uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective dans le territoire de la CMQ.

Bien que le comité conjoint piloté par RECYC-QUÉBEC ait développé une Charte des matières recyclables de la collecte sélective en fonction des matières déjà acceptées par la majorité des centres de tri du Québec, l'adoption de cette Charte demeure facultative pour les municipalités. Elle pourrait servir d'outil permettant aux municipalités de la CMQ de s'entendre entre elles pour assurer une plus grande harmonisation des matières acceptées dans la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire, et ainsi faciliter le geste du citoyen.

Recommandation 3 : Que le PMGMR propose l'uniformisation des matières acceptées dans la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la CMQ.

Une autre mesure permettant d'améliorer la qualité des matières récupérées et envoyées aux conditionneurs/recycleurs que la CMQ pourrait inclure dans le PMGMR consiste à inciter les municipalités à fixer des exigences de qualité dans leurs devis. Ceci permettrait de renforcer les débouchés pour les matières récupérées, notamment les débouchés locaux, assurant ainsi que la récupération des matières se traduise en bénéfices environnementaux et économiques.

La Belgique offre encore une fois un exemple intéressant. Une clause type mise de l'avant vient préciser la qualité minimale qu'un centre de tri doit atteindre pour les ballots de matières produits. Ceci permet de garantir la qualité des matières destinées au recyclage et d'assurer ainsi un débouché pour celles-ci. De telles clauses pourraient être adaptées au contexte québécois et intégrées aux devis de collecte produits par les municipalités.

Recommandation 4 : Que le PMGMR encourage les municipalités membres à intégrer des exigences de qualité à l'égard du tri dans leurs devis d'appels d'offres.

4. Conclusion

C'est dans un esprit de partenariat et de collaboration que ÉEQ transmet ces commentaires et recommandations à la CMQ. Compte tenu de nos intérêts et objectifs communs, notamment en ce qui a trait à l'optimisation de la collecte sélective, nous espérons que notre participation aux consultations saura enrichir votre réflexion, bonifier le PMGMR, et renforcer notre collaboration au cours des prochaines années.

Mentionnons en outre que pour ÉEQ, l'atteinte des objectifs du PGMR de la CMQ passe par l'intégrité, le renforcement et l'optimisation de la collecte sélective, le meilleur moyen de récupérer l'ensemble des matières recyclables, et que tout système parallèle de récupération des contenants, notamment le système de consigne, ne s'inscrit pas en cohérence avec ces visées.

En conclusion, ÉEQ et ses entreprises contributrices réitèrent leur engagement à poursuivre leurs efforts en ce sens au cours des prochaines années, en amont comme en aval.

En amont, nos efforts continueront à viser la réduction à la source des emballages mis sur le marché. Nous comptons y parvenir en incitant davantage les entreprises à faire de l'écoconception et à produire et à mettre en marché des emballages recyclables avec contenu recyclé.

En aval, nous travaillerons d'arrache-pied avec les partenaires de la chaîne de valeur de la collecte sélective afin de poursuivre nos efforts d'optimisation, de soutenir la modernisation des centres de tri, et de donner une deuxième vie aux produits recyclés.

À cet égard, la CMQ constitue un partenaire privilégié pour ÉEQ, et nous souhaitons que la mise en œuvre du nouveau PMGMR nous offre l'opportunité de collaborer de manière encore plus étroite au cours des prochaines années.



Éco Entreprises Québec

1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3H 1P9

Tél. : 514 987-1491 Téléc. : 514 987-1598

www.ecoentreprises.qc.ca